

Résumé de thèse :
Doctorat de l'IEP de Paris en Science politique
« Identités sexuées et altérité démocratique »
Les représentations des différences hommes-femmes dans la
société française aujourd'hui

Réjane Sénac-Slawinski

Jury :

Directeurs de thèse :

Janine Mossuz-Lavau, Directrice de recherche au CEVIPOF, directrice.

Marc Sadoun, Professeur de Science politique à l'IEP de Paris, directeur.

Présidente :

Michelle Perrot, Professeur émérite d'Histoire à l'Université de Paris VII, présidente.

Rapporteurs :

Christian Baudelot, Professeur de Sociologie à l'Ecole Normale Supérieure, rapporteur.

Michel Miaille, Professeur de Science politique à la Faculté de Droit de Montpellier - Université de Montpellier I, rapporteur.

Soutenance : le 22 juin 2004

Mention Très Honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité

MOTS-CLES

Genre, représentations, entretiens

Identité, Altérité, Différence, Egalité

Démocratie, France

RESUME

Dans la continuité des travaux portant sur l'articulation entre genre et politique, ma thèse propose d'éclairer le silence sur les femmes¹ et le silence des femmes, « un commandement réitéré à travers les siècles par les religions, les systèmes politiques et les manuels de savoir-vivre »², à la lumière de la parole de femmes et d'hommes sur ce qu'est être une femme et ce qu'est être un homme. Il s'agit d'analyser non pas le phénomène des différences hommes-femmes mais, au deuxième degré celui de leur représentation. La nature même de cette démarche implique de privilégier le niveau individuel de saisie et d'analyse sans le séparer des ensembles culturels et sociaux dans lesquels il s'inscrit et de l'histoire collective et théorique qui lui donne sens. La spécificité de ce travail réside ainsi dans l'articulation entre un questionnement théorique et la réalisation d'une enquête par entretiens semi-directifs auprès de 46 personnes hommes et femmes, choisis pour leurs diversités (en ce qui concerne leur âge, leur lieu de résidence, leur profession, et leur positionnement politique).

Mon propos n'est pas de résumer les résultats de cette recherche, mais d'exposer la manière dont l'analyse des représentations des différences hommes-femmes permet de mettre à jour les principes de justice³ qui régissent la pensée des différences dans l'égalité démocratique, ainsi que la pensée du couple identité-altérité démocratique.

¹ Cf. en particulier Michelle Perrot, *Les femmes ou Les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

² *Ibid.*, p. I.

³ Chaïm Perelman, *Justice et raison*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1963.

Peu de concepts recèlent un bagage émotionnel aussi fort que les notions d'identité et d'altérité. En effet, l'identité met en scène la médiation au cœur de toute relation humaine et de tout « vivre ensemble », à savoir la dialectique entre soi et autrui, le même et l'autre. Dans cette perspective, le lien entre l'altérité et l'identité est consubstantiel, car la reconnaissance de l'autre comme *alter ego* ne vient pas valider une identité préexistante, mais réaliser une identité en devenir. Animés par le projet d'explorer les paradoxes de l'identité démocratique, nous avons interrogé les conceptions de l'altérité qu'elle recouvre. Partant de la primauté des identités sexuées à la fois dans la construction identitaire et dans la perception des autres, de l'Autre, notre propos a été de mettre en lumière les fils tendus entre deux identités, dont nous avons analysé la parenté conflictuelle, l'identité démocratique et l'identité sexuée. Cela nous a conduit à poser la question suivante : Comment l'identité démocratique, ayant pour vocation de réunir les individus autour de droits et de devoirs communs, est-elle compatible avec l'identité sexuée, renvoyant les individus à leur identité personnelle et culturelle ?

Concrètement, notre démarche a consisté à éclairer les enjeux de la pensée de l'autre, et plus particulièrement de l'autre sexe, dans l'égalité démocratique à la lumière de l'analyse de 46 entretiens semi-directifs portant sur les représentations des identités sexuées. « *J'aimerais que l'on parle ensemble de ce que c'est pour vous qu'un homme, de ce que c'est pour vous qu'une femme* », telle a été la consigne, c'est-à-dire la question très large débutant l'entretien. Cet entretien peut être dit « en entonnoir », c'est-à-dire qu'après la présentation spontanée de l'interviewé(e), et la consigne, la personne interviewée est orienté(e) par des relances sur les points jugés essentiels au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible. Les 46 entretiens semi-directifs ont été effectués auprès d'un échantillon composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes choisis pour leurs diversités (âge, lieu de résidence, professions, engagement partisan).

Dans le dialogue délicat entre une problématique théorique et l'organisation des significations propre à chaque entretien, deux critères transversaux ont émergé. Ils peuvent être qualifiés de critères de classification dans la mesure où ils permettent de distinguer deux types de représentations des identités sexuées exclusives les unes des autres. Ces deux critères sont les suivants : d'une part, la définition donnée aux notions d'égalité et de différence et leur articulation ; d'autre part, la place conférée à « l'ordre des choses » dans la conception de la société juste et heureuse. Sur les quatre combinaisons possibles, deux seulement sont exprimées dans la population étudiée. La première combinaison que nous désignerons à travers l'expression « modèles de l'harmonie naturelle » repose sur le postulat selon lequel que la société tend naturellement vers la justice et le bonheur lorsqu'elle respecte l'ordre naturel conférant aux hommes et aux femmes des fonctions et des places différentes. La seconde combinaison qualifiée de « modèles du droit à l'égalité » est symétrique à la première, elle remet en effet en question le lien entre le respect de l'ordre sexué et l'accomplissement d'une société juste et heureuse. En dénonçant l'incapacité de l'égalité de droit à lutter contre le mythe de la complémentarité des sexes, elle revendique une société fondée sur un droit réel et non seulement formel à l'égalité.

La première combinaison « de l'harmonie naturelle » est composée du modèle A « de l'équité » et du modèle B « de l'équivalence » qui ont pour point commun de poser la complémentarité des sexes comme une condition de l'harmonie naturelle. La seconde combinaison « du droit à l'égalité » est composée du modèle C « de l'arrangement social » et du modèle D « d'émancipation », pour qui l'ordre établi, qu'il soit qualifié de sexué, de naturel, de divin ou de social, n'est pas synonyme de justice, mais de légitimation de rapports hiérarchiques excluant l'égalité réelle. Ainsi, ces deux types de modèles correspondent à deux

types de rapports à l'Autre, deux conceptions des notions d'égalité et de citoyenneté. Comme l'explique Danilo Zolo, si le concept de citoyenneté a dépassé son acception juridique traditionnelle pour acquérir un sens politique croissant, c'est parce qu'il permet de privilégier dans l'analyse du système politique « le double point de vue de la détention des droits (*entitlement*) et de leur jouissance effective (*endowment*), par des citoyens et surtout des citoyennes »¹.

D'une part, les personnes s'inscrivant dans la combinaison dite « de l'harmonie naturelle » rejettent la légitimité du principe d'égalité, jugé contre-nature, pour penser les rapports entre les individus, toute différence étant synonyme d'inégalité. La réalisation de l'égalité entre les sexes entraînerait l'avènement d'une société totalitaire où la richesse des différences propres à chacun serait niée. Dans cette perspective, la remise en cause de l'ordre sexué actuel constituerait un danger et une atteinte à l'équilibre de la démocratie. Ces personnes associent l'égalité au danger d'un monde excluant les différences, et limitent l'égalité à l'égalité de droit. D'autre part, les personnes s'inscrivant dans la combinaison dite « du droit à l'égalité », posent au contraire le principe d'égalité entre les individus, et ceci quelles que soient leurs différences, comme la condition pour atteindre une société véritablement démocratique et juste. Pour elles, l'ordre politique juste ne sera atteint que par une déconstruction des identités de genre. Elles dénoncent le cantonnement des différences hommes-femmes au registre naturel en remettant en question le mythe de la complémentarité des sexes et en soulignant ses conséquences en termes de dissymétrie identitaire entre les sexes. En effet, l'égalité, entendue comme une exigence de justice respectant les différences individuelles, constitue pour elles le principe d'une société réellement démocratique. Les inégalités entre les sexes, aussi bien dans le monde familial, professionnel que politique, expriment dans cette perspective la tension entre la théorie de la citoyenneté et sa pratique. Elles illustrent les limites de la citoyenneté telle qu'elle existe actuellement, et telle qu'elle prend sens par rapport à son ancrage historique et idéologique. Dans cette perspective, limitée à la notion de sujet de droit, la citoyenneté actuelle ne permet pas de rendre réalisable et réelle l'exigence du droit à l'égalité. Elle légitime au contraire les inégalités, dont les inégalités entre les sexes, en les naturalisant et en les excluant de la sphère politique. En politisant la réflexion sur les identités sexuées, elles désenclavent le champ politique du politico-étatique et déconstruisent la frontière entre le privé et le public, le politique. Les inégalités entre les sexes dans la sphère privée constituent en effet pour elles une remise en cause du contrat démocratique, la tolérance sociale à l'égard de ces inégalités illustrant les limites et les contradictions de ce contrat. En affirmant la nécessité pour une démocratie de penser les identités sexuées en termes d'égalité, elles questionnent le sens même de la, de leur démocratie.

Si nous avons dédoublé ces deux combinaisons en quatre modèles de raisonnement, c'est parce que la catégorisation en combinaison permet certes de mettre en évidence une césure entre deux morales opposées, mais elle ne permet pas de cerner la déclinaison de ces morales en conceptions de la cité juste et heureuse. C'est ainsi qu'au-delà de leur adhésion commune au postulat de l'harmonie naturelle, le modèle A et B se distinguent par leurs principes de justice, équité pour le premier et équivalence pour le second. Dans la même perspective, les modèles C et D pensent les différences hommes-femmes dans l'égalité. Cependant, le modèle D dépasse le modèle C dans la mesure où il l'englobe dans une exigence plus transversale, celle du défi démocratique de la pensée de l'Autre. Les personnes s'inscrivant dans le modèle D « d'émancipation » se distinguent de celles s'inscrivant dans le modèle C « de l'arrangement social », dans la mesure où elles revendiquent explicitement le lien entre la pensée des différences hommes-femmes dans l'égalité et l'avènement d'une démocratie réelle prenant en compte la pensée de l'Autre. S'inscrivant dans la déclinaison la plus achevée du

¹ Danilo Zolo, *La cittadinanza. Appartenenza, identità, diritti*, Roma, Laterza, 1994, p. 4.

principe d'égalité, elles dénoncent la confiscation du pouvoir par les hommes, au nom de la pensée des différences dans l'égalité et non pas seulement au nom de l'égalité hommes-femmes. Pour elles, la remise en cause de l'ordre sexué inégalitaire ne peut pas être isolée d'un défi fondamental : celui de repenser une identité démocratique n'excluant pas l'Autre, mais au contraire associant l'exigence d'égalité à l'expérience de l'altérité. Leur réflexion sur les identités sexuées interroge les liens entre l'identité et l'altérité démocratique en posant les questions que Michel Wieviorka associe au non-débat français sur le multiculturalisme : « *What is the meaning of the project of living together with our differences ? What might be the content of a policy appealing for the recognition of alterity or the subject, on either an individual or collective level ?* »¹

Ce travail a permis de mettre à jour les enjeux concrets des rapports entre les couples de notions genre/politique, et égalité/différence, en termes de construction identitaire et de vision du monde. En effet, comme l'écrit Christian Baudelot, « de tous les clivages et sources d'inégalité qui traversent aujourd'hui la société française, le genre occupe une position à part. Contrairement à d'autres fractures qui s'approfondissent ou persistent, immobiles, à des niveaux très élevés d'inégalité, les disparités entre hommes et femmes ne cessent d'évoluer : elles se réduisent, puis se creusent à nouveau, se déplacent, se transforment, se modifient, bref, loin de demeurer immuables, elles bougent. Le genre est aujourd'hui le clivage le plus vivant de notre société. »²

Quelle que soit la combinaison du triptyque identité – égalité – différence dans lequel elles s'inscrivent, les personnes interviewées établissent un lien entre les identités sexuées et l'altérité démocratique. Sans préciser les nuances que nous nous sommes efforcés d'établir tout au long de notre thèse, nous tenons à rappeler que ce point commun ne doit pas occulter les différences profondes dans le sens alloué aussi bien à l'altérité démocratique qu'aux identités sexuées. Pour les personnes s'inscrivant dans la combinaison dite « de l'harmonie naturelle », les femmes incarnent l'altérité démocratique dans la mesure où, selon le principe de la complémentarité des sexes, la citoyenneté féminine ne prend sens que par rapport à la citoyenneté masculine. Dans la combinaison dite « du droit à l'égalité », si les femmes sont considérées comme incarnant l'Autre dans la démocratie, c'est parce que les inégalités entre les sexes sont perçues comme paradigmatiques de l'incapacité de la démocratie à penser les différences dans l'égalité. Les citoyens et les citoyennes que nous avons interviewés adhèrent donc à deux conceptions de la citoyenneté différentes et à trois principes de justice différents, l'équité, l'équivalence et l'égalité. Ainsi, ces deux combinaisons correspondent à deux conceptions du rapport entre les identités sexuées et l'altérité démocratique. Elles confortent donc l'hypothèse, au cœur de notre problématique, selon laquelle la pensée ou l'impensé de l'autre sexe est paradigmatique des paradoxes de l'identité démocratique.

L'enjeu n'a pas été de déterminer si nous sommes actuellement dans un moment charnière où deux morales opposées cohabitent, mais de questionner la prégnance des paradoxes au cœur de la démocratie en analysant les représentations des différences hommes-femmes, ces différences différentes des autres.

En reprenant la théorie aristotélicienne³, la dimension politique de « l'homme » s'incarne dans sa capacité d'exprimer non pas, comme les autres animaux, la sensation du douloureux

¹ Michel Wieviorka, « Identity and difference : reflections on the French non-debate on multiculturalism », *Thesis Eleven*, nov. 1996, n°47, p. 49.

² Christian Baudelot, Conclusion, Christine Bard, Christian Baudelot, Janine Mossuz-Lavau, dir., *op.cit.*, p. 377.

³ Aristote, *Les Politiques*, Paris, Flammarion, 1990, p. 91-92 : « Le langage existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par suite le juste et l'injuste. Il n'y a en effet qu'une chose qui soit propre aux hommes par rapport aux autres animaux : le fait que seuls ils aient la perception du bien, du mal, du juste, de l'injuste et des autres (notions de ce genre). Or avoir de telles (notions) en commun c'est ce qui fait une famille et une cité. »

ou de l'agréable, mais son rapport au juste et au bien. Dans cette perspective, ce qui est propre aux femmes et aux hommes que nous avons interrogés, c'est qu'au-delà de la communauté linguistique qui les unit, ils se caractérisent par une polysémie théorique et idéologique. Contemporains parce que vivants sur un même territoire national à une même époque, ils appartiennent à des familles de pensée correspondant à des conceptions différentes du « vivre-ensemble » et des valeurs qui le fondent, en particulier du couple égalité-différence.